

N°2024/191

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujours et la société « IDS Animations SARL »

Titulaire : la société « IDS Animations SARL »

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer la location de décoration effrayante pour l'évènement d'Halloween sur déroulant le 31 octobre 2024 au Complexe Sportif Roger Grosmaire.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par la société « IDS Animations SARL » siégeant au 720 rue de la voie blanche 77720 SAINT OUEN EN BRIE et ce pour un montant de 3 300 euros T.T.C,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de confier à la société « IDS Animations SARL » siégeant au 720 rue de la voie blanche 77720 SAINT OUEN EN BRIE et de contractualiser avec celle-ci pour la location de décoration complète permettant une immersion des participants pour la prestation du jeudi 31 octobre 2024 au Complexe Sportif Roger Grosmaire pour Halloween et ce pour un montant de 3 300 euros T.T.C,

ARTICLE 2 : De financer la dépense fixée à 3 300 € TTC (trois mille trois cent euro) sur les crédits du budget en cours;



ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240930-2024-191-AR
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

ARTICLE 5 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera :

- notifiée à la société « IDS Animations SARL »

Fait à Vaujours, le 17 octobre 2024



Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Capital : 7500 euros

SIRET : 501 991 806 000 16

Gérant/ responsable : Mme PHILIS Corinne

Siège : 720 rue de la voie blanche 77720 SAINT OULME EN BRIE

Accusé de réception en préfecture
093 219300746 20240930-2024-191-AR
Date de réception : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Date de l'évènement : 31 octobre 2024

Type d'évènement : Location de décorations Halloween

Contact Mairie de Vaujours

Nom et prénom : L'HOSTIS Léa

Numéro/tel : 06.26.79.74.54

Fixe : 01.48.61.96.75

Adresse : 20 Rue Alexandre Boucher

Code Postale : 93410

Ville : Vaujours

Détails du règlement

Mode de paiement : virement par mandat administratif de la Mairie de Vaujours

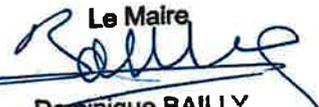
Société

Lu et approuvé, le 09/10/2024



Mairie



Le Maire


Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Contrat de prestation entre la Société IDS ANIMATIONS et la MAIRIE DE VAUJOURS

Ce contrat de prestation est établi entre l'entreprise IDS ANIMATIONS dont le siège est à l'adresse suivante : 720 rue de la voie blanche 77720 SAINT OUEN EN BRIE et la MAIRIE DE VAUJOURS dont l'adresse est à : 20 rue alexandre boucher 93410 VAUJOURS.

1. Objet du contrat

La société IDS ANIMATIONS s'engage à fournir des éléments de décorations Halloween telles qu'elle est noté dans le devis N°DC3236 pour la prestation qui se déroulera le 31 Octobre2024.

2. Description des prestations

Le type de prestation, la durée, l'effectif requis ainsi que les tarifs correspondants sont définis dans le devis produits par l'entreprise, la feuille de route remplie le cas échant.

3. Conditions financières

Le client s'engage à payer les frais de prestation selon les tarifs indiqués dans le devis en fonction de la prestation choisie, de la durée et de l'effectif requis.

4. Annulation et Pénalités

Dans le cas où l'entreprise IDS ANIMATIONS devrait d'une quelconque manière annuler la prestation avant le jour indiqué sur le devis signé entre le client et le prestataire, l'entreprise s'engage à rembourser intégralement les sommes versées par le client, sans préjudice d'autres recours légaux éventuels.

5. Obligations

L'entreprise s'engage à fournir les prestations conformément aux standards en vigueur et à mobiliser ses employés et les ressources nécessaires pour assurer une prestation de qualité.

En signant ce contrat, les parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté tous les termes et conditions énoncés.

Fait à SAINT OUEN EN BRIE le 09/10/2024.

Société

Maire

Lu et approuvé



Le Maire

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est